



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Numéro spécial
Octobre 2025

La Revue Gouvernance et Développement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bébê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de IsmaëïKOFFI**, MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOIFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Bénya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUGnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OUlAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénou et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE	
KOUAME Konan Simon	1-15
LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI	16- 25
IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA	
ABAKAR Ousmane Abdallah	26- 40
GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand	41- 54
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)	
DÉDÉ Jean Charles	73-92
PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO	
SANKARA Yassia	93-114
LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE	
Robert Lorimer ZOUKPÉ	115-128
INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS	
BAGAN Dègnon	129-151
LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra 185-199

L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE

Youssouf DIARRASSOUBA 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE
L'INSTABILITE SOCIO POLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA
Kangni 262-275**

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE
ALKARAKPEY Méyssouun 302-317**

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE AMOIKON Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE ATTATI Afî	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994 Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SÉNÉGAL FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIE SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 –2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i> SAMA François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAHI Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MALDE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	Clarissee
Maryse MIMBUIH M'ELLA	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES TOUKO Arinte.....	1038-1050
GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac	1051-1070
DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ? DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE Alain Messoun ESSOI	1102-1123
FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE KOUASSI N'Goh Thomas	1124-1137
APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES Joëlle Fabiola NSA NDO	1138-1156
« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE » SAMBO Jean Jonasy Fils	1157-1184
DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES DIALLO Fousseny	1204-1231
AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ <i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME</i>	1232-249

LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?	
ABALO Miesso	1250-1264
LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?	
BAMAZE N'GANI Essozimina	1265-1281

Gouvernance politique

REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA

KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel

Université de Kindia - République de Guinée

Spécialité : Philosophie sociale

Résumé

Cette étude explore les représentations sociales de la bonne gouvernance chez les habitants de la commune urbaine de Kindia, en Guinée. À travers des entretiens et questionnaires, la recherche révèle que la transparence est perçue comme le pilier central de la bonne gouvernance. Les citoyens aspirent à un accès clair à l'information concernant les finances publiques et les décisions administratives. L'équité est également une valeur essentielle, les habitants souhaitant une justice égale pour tous, indépendamment de leur statut social. La participation citoyenne est enfin perçue comme un facteur clé, même si un fossé existe entre l'idéal et la réalité. Ainsi, les habitants expriment le désir d'être écoutés et impliqués dans les décisions qui les concernent. L'étude s'appuie sur les travaux théoriques de J. Habermas qui met l'accent sur la délibération démocratique, J. Rawls avec son approche de la justice comme équité) et H. Arendt qui justifie, en substance, la participation citoyenne et l'espace public, pour analyser ces représentations. Les résultats soulignent, en conséquence, un besoin urgent de réformes institutionnelles et d'un changement culturel pour promouvoir la transparence, l'équité et une participation citoyenne effective à Kindia.

Mots-clés : Bonne gouvernance, Équité, Kindia, représentations sociales, participation citoyenne,

Abstract :

This study explores the social representations of good governance among the inhabitants of the urban commune of Kindia, in Guinea. Through interviews and questionnaires, the research reveals that transparency is perceived as the central pillar of good governance. Citizens aspire to clear access to information about public finances and administrative decisions. Fairness is also an essential value, with residents wanting equal justice for all, regardless of their social status. Finally, citizen participation is seen as a key factor, even if there is a gap between the ideal and the reality. Residents express a desire to be listened to and involved in the decisions that affect them. The study draws on the theoretical work of J. Habermas, who emphasises democratic deliberation, J. Rawls, with his approach to justice as fairness, and H. Arendt, who essentially justifies citizen participation and public space, to analyse these representations. The results highlight the urgent need for institutional reform and cultural change to promote transparency, equity and effective citizen participation in Kindia.

Keywords: Good governance, Kindia, Social representations, Citizen participation, Equity.

Introduction

La commune urbaine de Kindia, en République de Guinée, fait face à des défis socio-économiques et politiques significatifs. Parmi ces défis, on peut citer la corruption, la pauvreté, les inégalités, les injustices, la mauvaise gouvernance, etc. Or, parlant de représentations sociales, il s'agit d'un concept central en psychologie sociale et ce concept a été abordé par plusieurs auteurs, notamment E. Durkheim (2010), J. Piaget (2003) et S. Moscovici ((1994, 2000, 2012, 2013), chacun apportant sa propre perspective et contribuant à son enrichissement. Il est vrai qu'ils n'ont pas tous utilisé le terme « représentations sociales » de la même manière, mais leurs travaux éclairent des aspects importants de ce phénomène. Par exemple, Durkheim ne théorise pas explicitement les représentations sociales comme tel. Toutefois, son travail sur les faits sociaux pose les bases pour une compréhension de ces représentations. Ainsi, on peut comprendre qu'il s'agit pour lui, des éléments constitutifs de la conscience collective et permettent de maintenir l'ordre social. De même, J. Piaget ne se concentre pas sur les représentations sociales en tant que concept central, mais sa théorie du développement cognitif éclaire les processus individuels qui sous-tendent la formation et l'évolution des représentations. En ce sens, son travail sur l'accommodation et l'assimilation met en évidence la plasticité des représentations et leur adaptation à l'expérience. Il revient à Serge Moscovici comme fondateur de la théorie moderne des représentations sociales. Il définit les représentations sociales comme « une forme de connaissance, sociale par essence, qui a pour fonction la construction d'une réalité commune à un groupe social » (S. Moscovici, 2012 p. 32). Ainsi, selon S. Moscovici (2013), les représentations sociales permettent de comprendre et d'interpréter le monde, de communiquer, de construire l'identité sociale et de réguler les relations entre individus et groupes. Il insiste aussi sur leur rôle dans la communication et la persuasion. Aussi la question de notre recherche est-elle la suivante : quelles représentations sociales se font les habitants de la commune urbaine de Kindia de la bonne gouvernance ? Nous postulons que les habitants les habitants de la commune urbaine de Kindia ont des représentations sociales de la bonne gouvernance au prisme des valeurs qui trouvent leur fondement en philosophie. Pour justifier notre hypothèse, nous avons adopté, en termes de méthodologie, deux approches dont une théorique et l'autre empirique. L'approche théorique s'appuie essentiellement sur la théorie des représentations sociales de Serge Moscovici, qui souligne la nature sociale et constructive des connaissances et des opinions. Cette approche est complétée par des références à la philosophie politique, notamment les

travaux de J. Habermas sur la sphère publique et la communication rationnelle sont utilisées pour comprendre les mécanismes de communication et d'échange d'information dans le contexte de Kindia. Les idées de J. Rawls sur la justice comme équité nous permettent d'éclairer l'analyse des perceptions d'équité et d'injustice dans la gouvernance locale. Enfin, l'accent est mis sur les réflexions de Hannah Arendt sur la participation citoyenne et la place de l'action dans l'espace public, insistant surtout sur l'importance de l'action collective et de la délibération pour une vie politique saine. L'approche empirique, en revanche, a consisté à l'utilisation de deux outils de collecte dont l'entretien semis-directif et le questionnaire. Nous avons choisi à cet effet un échantillon de trente (30) enquêtés et celui du questionnaire est de soixante (60). Après la collecte et le traitement des informations recueillies sur le terrain, les résultats auxquels nous sommes parvenus sont structurés fondamentalement en trois parties. La première partie traite la bonne gouvernance et la transparence selon les habitants de Kindia. La deuxième partie s'occupe de l'équité et la bonne gouvernance selon les habitants de la commune urbaine de Kindia. Et la troisième partie parle de la participation citoyenne et de la bonne gouvernance chez les habitants de la commune urbaine de Kindia.

1. La transparence et la bonne gouvernance selon les habitants de Kindia

Selon les habitants de la commune urbaine de Kindia, la bonne gouvernance, c'est d'abord la transparence. En d'autres termes, ils perçoivent la bonne gouvernance à travers le prisme de la transparence. Car, pour eux, la transparence est essentielle, le noyau central même de la bonne gouvernance, pour juger de la qualité de la gestion de leur commune. En effet, voici les propos d'un enquêté : « la bonne gouvernance d'une commune, c'est la transparence. La gestion d'une commune sans transparence n'est pas une bonne gouvernance ». À un autre des enquêtés d'affirmer clairement ce qui suit : « Pour nous, la bonne gouvernance, c'est la transparence, que les choses soient claires ».

Parlant dès lors de la transparence, il s'agit philosophiquement d'une valeur éthique et politique qui implique que les actions et les décisions des autorités locales soient claires, compréhensibles et accessibles à tous les citoyens. En ce sens les habitants souhaitent avoir accès à l'information concernant l'utilisation des fonds publics, les projets de développement, les décisions administratives, etc. Car, l'absence de transparence engendre la suspicion, la corruption et l'exclusion. Cette valeur est légitimée et systématisée par plusieurs théories philosophiques dont celle Jürgen Habermas. En effet, J. Habermas (1992 ; 2023), avec sa théorie de la délibération démocratique, met en lumière l'importance de la transparence et du dialogue rationnel pour parvenir à un consensus légitime. Dans *L'espace public*, il souligne la nécessité d'un espace public libre où les citoyens peuvent exprimer leurs opinions et débattre

de manière rationnelle. La transparence des processus décisionnels est donc fondamentale pour permettre à ce débat de se dérouler de manière équitable et éclairée. Pour J. Habermas (2012), la légitimité du pouvoir repose sur l'acceptation des décisions par les citoyens, et cette acceptation ne peut se faire que par le biais d'un processus délibératif transparent et inclusif. La notion d'équité, chez J. Habermas, trouve sa place dans la garantie de participation égale à tous les membres de la société dans cet espace délibératif.

L'analyse de la pensée de J. Habermas (2013) met en lumière trois valeurs clés : le consensus, la rationalité et l'émancipation. Par consensus une société politique pour se maintenir a besoin de certaines procédures de communication établissant des sphères publiques de consentements. Cet état de fait est nécessaire pour conjurer le danger du relativisme des valeurs pouvant conduire à la dissolution anarchique. C'est dans cette optique que la démocratie délibérative permet de rechercher l'entente et l'accord entre des sujets capables d'agir et de parler en vue d'une action commune. Il souligne que lorsque la raison communicationnelle est appliquée au domaine politique, on voit le modèle démocratique du consensus. En termes de rationalité, J. Habermas (1999) se réfère à J. Piaget pour qui la représentation du monde évolue dans le sens de la rationalité, avec un double processus. Le premier est la *décentration* qui permet d'intégrer le point de vue des autres membres de la collectivité. Puis, la *structuration*, qui fait la différenciation des aspects de la réalité et permet de saisir leurs relations. On parle donc du mode de distinction entre la nature, la société et la personne.

Pour J. Habermas (1999), l'émancipation ne peut se comprendre que juxtaposée à « l'activité communicationnelle », dont le but est d'établir l'intercompréhension dans le cadre d'une communication non rusée, car l'éthique de la discussion garantissant une authentique compréhension mutuelle. L'émancipation est donc un processus de rationalisation intersubjective en ce sens que tout le monde est convié à ce labeur, qui n'est porté par aucune élite. En effet, les « affaires » de tous doivent faire l'objet du consentement universel. Dans l'interaction communicationnelle, les interlocuteurs visent à parvenir à un « accord rationnellement motivé », un accord dont la validité est reconnue par tous. Le consensus doit tout au moins s'appuyer sur un degré minimum d'interprétation partagée pour rendre possible la reconnaissance réciproque des sujets par-delà leurs diversités légitimes :

Le concept d'espace public est [donc] lié à une éthique de la discussion qui n'est pas celle d'individus engagés dans un colloque singulier ou dans des échanges ponctuels et privés. Elle est celle de citoyens engagés durablement dans la détermination de décisions communes

raisonnables, au terme d'un débat systématiquement informé, institutionnellement organisé et équitablement ouvert à tous dans tous les espaces publics appropriés¹.

En dehors des conceptions théoriques des dimensions subjectives des espaces sociaux, on note l'émergence de recherches empiriques qui se focalisent sur l'importance des relations intersubjectives dans les structures discursives. Par exemple, les travaux de Görsdorf (2007 et 2006) ont mis en relief le besoin de reconnaître et d'analyser la dimension subjective de la délibération. Il a découvert, lors d'un atelier scénario, que plusieurs participants passent beaucoup de temps à réfléchir aux relations intersubjectives qui façonnent et guident le processus de participation. Même s'ils n'utilisent pas le terme intersubjectivité, ils ont alloué autant, sinon plus, de temps à débattre des questions à caractère subjectif liées à la reconnaissance sociale, à l'identité, au statut social et à l'autorité ayant trait aux procédures de l'atelier qu'ils en ont accordé au sujet à l'étude.

En s'appuyant sur un nombre croissant d'études empiriques, on s'aperçoit que les pays bien gouvernés sont plus à même de produire des investissements, une croissance et des emplois (Mauro, 1995 ; Svensson, 1998 ; Hall et Jones, 1999 ; Kaufman et al., 1999 ; Acemoglu, Johnson, et Robinson, 2001 ; Freund et Rijkers, 2012), et la transparence constitue une importante condition préalable d'une bonne gouvernance, car elle aide à clarifier les règles et les institutions (Ferraz et Finan, 2011 ; World Bank, 2004, Deiniger et Mpuga, 2005. Ainsi, l'explication de ces effets vient dans une grande mesure d'une marge de manœuvre réduite pour la corruption et les pouvoirs discrétionnaires dès lors que les gouvernements ouvrent l'accès à l'information, rendant de ce fait les règles plus prévisibles, tout en responsabilisant davantage leurs auteurs. Ce qui nous amène à dire que la transparence en termes de bonne gouvernance rehausse la croissance économique et le développement en général.

La transparence est donc une valeur-clé, le sens manifeste de la bonne gouvernance pour les habitants de la commune urbaine de Kindia. Toutefois, d'autres perçoivent au-delà de la transparence, l'équité comme essentielle à la bonne gouvernance.

2. L'équité et la bonne gouvernance selon les habitants de la commune urbaine de Kindia.

Pour les habitants de la commune urbaine de Kindia, la justice, du moins l'équité est l'expression de la bonne gouvernance. Voici ce que nous dit un des enquêtés : « Il faut que la justice soit égale pour tous, pas seulement pour les riches. La bonne gouvernance, c'est

¹ J.-F. Pontégnie « L'espace public (i) l'approche « canonique », in J. HABERMAS/ Consulté le 19 juin 2025/ URL/ https://www.pac-g.be/docs/analyses2016/analyse_33.pdf

partager équitablement ce que la commune produit. » En effet, E. Kant (1971, p. 214) ne disait-il que « si la justice disparaît, c'est chose sans valeur que le fait que les hommes vivent sur la terre » ? Cela signifie que la justice est une nécessité incontournable qui est invoquée par les individus et les minorités les plus excentriques. Il est aussi important de signaler que la justice sociale que nous traitons dans ce travail est l'une des questions majeures de l'histoire. Cela est dû au fait que « la plupart des vertus ne sont que des rapports particuliers, mais la justice est un rapport général : elle concerne l'homme en lui-même : elle le concerne par rapport à tous les hommes ». (Montesquieu cité par S. Auroux, 1990, p. 1406). Car le principe d'égalité² suppose que la justice soit « aveugle » : elle ne prend pas en considération les différences qui existent entre chacun de nous (différences d'âge, de sexe, de richesse, d'origine...), elle traite de manière égale deux personnes se trouvant dans la même situation.

En cela, J. Rawls (1987, p. 11) affirme : « les biens premiers sont à présent définis par les besoins des personnes en raison de leur statut de citoyens libres et égaux, et en tant que membres à part entière de la société durant toute leur vie ». Le pouvoir local se doit ainsi d'augmenter les consommations collectives susceptibles de profiter à tous. Pour répondre à la nécessité de régulation des besoins de la population démunie. D'ailleurs, Platon (2004) n'a-t-il pas consacré *La République* à ne traiter que cette question de la justice ? Il affirme justement ce sens que le « principe qui ordonne à chacun de remplir sa propre fonction pourrait bien être en quelque manière, la justice » (Platon, 2004, p. 56).

Il faut souligner aussi cette remarque de nos enquêtés qui s'exclament en ces termes : « Certaines personnes pensent que nous ne sommes pas égaux devant la loi et que les riches et les puissants peuvent transgresser la loi en toute impunité.... Or, c'est le lieu de leur rappeler que la justice est impartiale et les autorités doivent veillez à ce que cela se fasse sentir... ». En fait, le principe d'égalité n'exclut donc pas les différences de traitement à condition qu'elles soient justifiées par une différence de situation ou par un motif d'intérêt général en rapport avec la loi. Dans ce dernier cas, les différences de traitement doivent être justifiées et étrangères à tout critère de discrimination. Ces différences ne peuvent pas être discriminatoires, c'est-à-dire que l'on ne peut pas traiter différemment des personnes placées dans des situations comparables en se fondant sur un ou des critères (ou des caractéristiques personnelles) interdits par la loi. Aristote dans le même temps disait que « la justice est la vertu achevée parce que celui qui la possède est capable de la pratiquer envers autrui et pas

² Livret3 Tous égaux devant la loi ? Consulté le 19 juin2025. URL : https://educadroit.fr/sites/default/files/Livret_3-OK.pdf

seulement pour lui-même car beaucoup peuvent pratiquer la vertu dans leurs affaires personnelles, mais en sont incapables dans celles d'autrui » (Aristote, 2004, p. 86).

Dans les faits, malgré le principe d'égalité devant la loi, certaines personnes ont du mal à faire valoir leurs droits aujourd'hui en Guinée. C'est le cas, dénonce certains des enquêtés, des personnes qui, en raison de leur origine, trouvent difficilement un logement, un travail à Kindia. Car, le manque d'équité, souligné par les enquêtés, rejoint philosophiquement parlant les réflexions de J. Rawls (1987, 2008) sur la justice comme équité. Dans son travail, J. Rawls poursuit en effet deux objectifs. L'un consiste à rectifier les erreurs les plus graves de *Théorie de la justice*, qui ont obscurci les idées principales de la justice comme équité, ainsi qu'il a nommé la conception de la justice présentée dans son ouvrage. En effet, il écrit à ce propos :

En premier lieu : chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec le même système pour les autres. En second lieu : les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que, à la fois, (a) l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun et (b) qu'elles soient attachées à des positions et à des fonctions ouvertes à tous (J. Rawls, 1987, p. 91).

Ayant toujours confiance en ces idées, il estime que les difficultés les plus importantes peuvent être résolues, avec cette reformulation.

L'autre objectif est de mettre en relation, dans le cadre d'une présentation unifiée, la conception de la justice présentée dans *Théorie de la justice* avec les principales idées qui figurent dans ces ouvrages, notamment dans *Justice et démocratie*. Dans celui-ci, il reprend les mêmes principes avec une modification particulière en ces termes :

(1) Chaque personne a un droit égal à un système pleinement adéquat de libertés et de droits de base égaux pour tous, compatible avec un même système pour tous. (2) Les inégalités sociales et économiques doivent remplir deux conditions : en premier lieu, elles doivent être attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous dans des conditions justes (faire) égalité des chances ; et, en second lieu, elles doivent être au plus grand avantage des membres les plus défavorisés de la société (J. Rawls, 1993, p. 211).

L'analyse des données du terrain a permis de comprendre que les citoyens ne sont pas informés de la manière dont les fonds de la municipalité sont dépensés. Cela peut concerner la transparence de la gestion financière de la commune, le manque de communication sur les projets financés, ou l'opacité des décisions budgétaires. Cependant, les citoyens ont le droit de savoir comment leur argent est utilisé. Car, dit J. Rawls (1987, p. 115) : « les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que, à la fois, elles apportent aux plus désavantageux les meilleures perspectives et elles soient attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous ».

La notion d'équité dans la démarche rawlsienne comme celle de légitimité repose sur un jugement de valeur, qui n'est que le fondement de toute société démocratique. « Une société est dite équitable quand la distribution des Biens premiers se fait selon les principes légitimes, moralement acceptables » (M. Adou 2019, p 38). En fait, l'absence d'information claire sur l'utilisation des fonds peut susciter des doutes et des inquiétudes. Les populations ont besoin d'une communication claire et régulière sur les projets financés par la commune, ainsi que sur les dépenses. Les élus locaux sont responsables de la gestion des fonds publics et doivent rendre compte de leur utilisation. En ce sens, les citoyens peuvent et devraient participer à la vie de leur commune, notamment en s'informant sur le budget et en exprimant leurs préoccupations.

3. La participation citoyenne et la bonne gouvernance chez les habitants de Kindia

À écouter nos enquêtés, la formulation de l'expression « Si on nous écoute et si on nous prend en compte, c'est déjà de la bonne gouvernance » met effectivement en avant l'importance de la participation citoyenne et de la prise en compte des préoccupations de la population dans le processus de gouvernance. En d'autres termes, il faut souligner que les habitants de Kindia associent la bonne gouvernance au principe de la participation citoyenne. Pour eux, une écoute attentive et une considération des opinions des citoyens sont également des éléments essentiels d'une bonne gouvernance. La bonne gouvernance n'est donc pas seulement une question de décisions prises par les élites, mais aussi de la manière dont ces décisions sont prises, en tenant compte des besoins et des avis de tous. Ainsi, l'idée qu'une bonne gouvernance est un processus collaboratif, où la voix des citoyens est non seulement entendue, mais aussi valorisée et intégrée dans l'action publique qui se matérialise par la participation citoyenne qui est une expression mettant l'accent sur la nécessité pour les citoyens de se sentir entendus et impliqués dans les décisions qui les concernent.

Cependant, dans leur propos, on voit un fossé entre l'idéal et la réalité vécue. Cette divergence est cohérente avec les analyses de H. Arendt (2002) sur le potentiel de la participation citoyenne et son importance pour la légitimité du pouvoir. Ces travaux sur la participation citoyenne mettent en lumière son potentiel pour revitaliser la sphère publique et contrer les tendances totalitaires, tout en soulignant les défis liés à sa mise en œuvre. Elle insiste sur l'importance de l'action concertée et de la délibération collective pour l'épanouissement de la liberté politique, mais exprime également des réserves quant à la capacité de l'homme moderne à s'engager activement dans la sphère publique. Pour H. Arendt, le pouvoir n'est pas une possession individuelle, mais une capacité collective à agir

de concert. D'ailleurs, H. Arendt (1994, p. 15) met l'accent sur l'importance de l'espace public et de l'action politique : « La condition humaine est essentiellement caractérisée par la capacité de l'homme à agir, c'est-à-dire à apparaître publiquement et à entrer en relation avec les autres ».

Précisément, H. Arendt met l'accent sur la participation citoyenne et l'espace public comme essentiels à la vie politique. Elle insiste sur l'importance de l'action collective et du débat public pour une vie politique saine. La participation citoyenne, pour Arendt, n'est pas seulement un droit mais une nécessité pour une société véritablement démocratique. Elle permettrait de révéler la pluralité des voix et de construire un consensus éclairé. La transparence, dans ce cadre, est cruciale pour permettre aux citoyens de participer efficacement au débat public et de contrôler le pouvoir. Sans elle, la participation se réduit à un simulacre, et la possibilité d'une action collective significative s'effondre.

La participation citoyenne, comprise comme une action collective dans la sphère publique, est donc essentielle pour l'exercice de ce pouvoir. H. Arendt, en faisant la distinction entre démocratie représentative et démocratie directe, critique la démocratie représentative, la jugeant parfois trop éloignée des préoccupations des citoyens. Elle valorise la démocratie directe ou participative comme moyen de rapprocher les citoyens du pouvoir et de favoriser leur engagement. Car, elle voit la sphère publique comme un espace où les individus peuvent se manifester, agir ensemble et débattre de questions d'intérêt général, contribuant ainsi à leur liberté politique. Il faut aussi montrer la finesse de H. Arendt quand elle relève le danger du totalitarisme, qui vise à détruire la sphère publique et à atomiser les individus, les rendant ainsi incapables de s'organiser et de résister.

Bien qu'elle valorise la participation citoyenne, H. Arendt souligne également sa fragilité. Elle craint que les individus ne soient pas toujours prêts ou capables de s'engager activement dans la sphère publique, notamment en raison de l'influence de la culture de masse et de la perte de sens des valeurs politiques. En revanche, Arendt voit la participation citoyenne comme un potentiel essentiel pour la liberté politique, mais elle est consciente des défis et des risques qui y sont associés, notamment la tentation totalitaire et la difficulté de maintenir un engagement citoyen actif et informé. Pour H. Arendt, cette perspective heurte au fait que les efforts déployés pour provoquer des changements impliquent la capacité de générer de l'espérance, de surmonter les peurs, d'arbitrer des souvenirs et de faciliter l'introspection du groupe. Ainsi, on doit amener les participants à surmonter les peurs qui les paralysent, et ce faisant, à surmonter les préjugés qui faussent leurs liens sociaux. Créer

l'engagement du groupe veut donc dire réussir à surmonter le désespoir et la passivité. À cette fin, l'attention peut de manière fructueuse être concentrée sur l'empathie.

Contrairement à la délibération rationnelle, l'approche empathique commence par analyser et comprendre le contexte émotionnel au cœur de la question ou de la problématique. Elle s'attache ensuite à mettre en place des processus qui lèveront les barrières émotionnelles, un frein à une collaboration communautaire efficace. Dans leur recherche de solutions programmatiques, les planificateurs et les décideurs politiques ont par ailleurs cherché à transcender les conséquences négatives qui résultent souvent des comportements de groupe de type « troc stratégique » et « intérêts conflictuels » et qui sont inhérentes à ces solutions. Ils ont tenté d'innover et d'adopter des processus d'apprentissage social capables de faciliter dans une certaine mesure des changements transformationnels qui peuvent s'attaquer à la base de la problématique. De telles transformations sociales demandent des avancées politico-psychologiques capitales pouvant défricher de nouveaux sentiers vers l'épanouissement de l'individu et son engagement social.

Comme pour une psychothérapie réussie, l'exercice consiste à faire ressortir les liens sociaux profonds qui structurent et gèrent la coexistence dans les espaces communs d'une communauté donnée. C'est seulement en déchiffrant les représentations souvent tacites qui définissent de tels espaces que la possibilité d'une interaction sociale peut émerger. L'apprentissage transformatif fait appel aux processus de l'apprentissage des acteurs publics qui ont pour mission de changer les valeurs sociales et les pratiques institutionnelles qui les incarnent. Même s'il n'existe aucune garantie de réussite, de tels processus peuvent être l'unique façon d'avancer dans des cas où des conflits sociaux profondément enracinés ont longtemps bloqué les approches traditionnelles de résolution de conflits.

Deux enquêtés affirment, par ailleurs, respectivement : « Même si on ne nous écoute pas toujours, on essaie de participer ». « Il faut faire quelque chose, sinon rien ne changera ». Cela démontre effectivement leur engagement à la cause commune, voulant ainsi participé au développement de la commune. En effet, considérant que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit, les citoyens de Kindia expriment le regret de ne pleinement jouir de ce droit. C'est ce qui explique l'énoncé de cet avis par un citoyen enquêté : « On a le droit de s'exprimer, même si c'est difficile »

Malgré les obstacles, la moitié des répondants s'engagent dans des activités citoyennes, témoignant d'une conscience sociale et d'une volonté de changement. Cependant,

cette participation est souvent une réaction au manque d'écoute et de représentation, reflétant une certaine frustration face à un système perçu comme défaillant. Cela rappelle les réflexions d'Arendt sur l'importance de l'action et de l'engagement civique pour la vitalité de la sphère publique, même dans un contexte difficile.

Conclusion

L'étude met en lumière un décalage entre les représentations idéales de la bonne gouvernance à Kindia et la réalité vécue par les habitants. Le manque de transparence, l'accès limité à l'information et le faible sentiment d'influence sur les décisions publiques constituent des obstacles majeurs à la participation citoyenne effective. Pour améliorer la gouvernance locale, il est crucial d'instaurer un dialogue ouvert, basé sur la confiance et la transparence, en s'appuyant sur les réflexions de philosophes tels qu'Arendt, Rawls et Habermas, afin de favoriser un véritable engagement citoyen et une co-construction de la gouvernance. En effet, la perception que les habitants de Kindia ont de la bonne gouvernance converge avec les préoccupations centrales de J. Rawls, H. Arendt et J. Habermas.

En effet, la transparence assure le contrôle citoyen et permet une participation éclairée. L'équité garantit une justice distributive et un accès équitable aux ressources. Et la participation citoyenne favorise l'action collective et un espace politique vibrant. Ces trois valeurs philosophiques sont intrinsèquement liées et constituent des conditions nécessaires pour une gouvernance juste et légitime. L'absence d'un seul de ces éléments compromet la viabilité des deux autres et donc le projet même d'une bonne gouvernance. De ce point de vue, il requiert des réformes institutionnelles et un changement culturel profond pour valoriser la participation et l'engagement civique comme fondements d'une société juste et équitable.

Références bibliographiques

ACEMOGLU Daron, JOHNSON Simon & ROBINSON A. James ., 2001, « Les origines coloniales du développement comparé : une enquête empirique », in *Revue économique américaine*, vol. 91, n° 5, (pp. 1369–1401), <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/aer.91.5.1369>.

ARENKT Hannah, 1989, *La Crise de la culture*, trad. Patrick Lévy et al. Paris, Gallimard.

ARENKT Hannah, 1990, *La Nature du totalitarisme*, trad.fr. Michelle-Irène Brudny de Launay, Paris, Payot.

ARENKT Hannah, 1994, *Condition de l'homme moderne*, (trad.fr. G. Fradier, Paris, Calmann-Lévy

ARISTOTE, 2004, *Éthique à Nicomaque*, Paris, PUF.

DURKHEIM Emile, 2010, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion.

HABERMAS Jürgen, 1999, *Morale et communication : conscience morale et activité communicationnelle*, Paris, Flammarion

HABERMAS Jürgen, 1992, *L'Espace public*, Paris, Payot.

HABERMAS Jürgen, 2012, *Raison et légitimité : problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*, Paris, Payot.

HABERMAS Jürgen, 2013, *De l'éthique de la discussion* réédition : Paris, Flammarion.

HABERMAS Jürgen, 2023, *Espace public et démocratie délibérative : un tournant*, Paris, Gallimard.

MOSCOVICI Serge, 2000, *Représentations sociales : explorations en psychologie sociale*, Cambridge, [Polity Press](#).

MOSCOVICI Serge, 2012, *Raison et cultures*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2012

MOSCOVICI Serge, 2013, *Le scandale de la pensée sociale*, Paris Éditions de l'EHESS.

MOSCOVICI Serge, 1994, *Conflit et consensus : théorie générale des décisions collectives*, Paris, [SAGE Publications](#).

PIAGET Jean, 2003, *La représentation du monde chez l'enfant*, Paris, PUF.

PLATON, 2004, La République, Paris, PUF.

RAWLS John, 1987, *Théorie de la justice*, trad.fr. Catherine Audard, Paris, Seuil.

RAWLS John, 1993, *Justice et démocratie*, trad.fr. Catherine Audard, Paris, Seuil.

RAWLS John, 1998, *Le droit des gens*, trad.fr. Bertrand Guillarme, Paris, Esprit.

RAWLS John, 2008, *La Justice comme équité : une reformulation de Théorie de la justice*, trad.fr. Bertrand Guillarme, Paris, La Découverte.